



Cassis : un conseiller fédéral à la dérive

Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse

Seules les paroles prononcées font foi.

Camarades,

Je suis heureux de vous rencontrer à nouveau, ici à Lausanne, dans un des trois cantons gouvernés majoritairement par la gauche.

Heureux, bien sûr, parce que nous allons parler ensemble de la politique climatique de notre pays, une politique qu'il s'agit de sortir de la léthargie dans laquelle l'immerge la majorité UDC/PLR du Conseil fédéral et du Conseil national. Sans un effort sérieux, nous n'atteindrons jamais nos objectifs en la matière, comme nous le rappellera dans quelques minutes le Professeur Stocker, que je remercie pour sa présence.

Pour nous, le défi est double, comme nous le montrent les documents rédigés par Roger Nordmann et Beat Jans, merci à eux également. D'abord électrifier notre mobilité, bannir d'ici 2040 les moteurs automobiles à énergie fossile. Ensuite, et logiquement, faire en sorte qu'un virage sérieux en direction d'une « finance verte » soit pris au plus vite. Nos caisses de pension doivent cesser d'investir dans les actions des géants du pétrole. Par conviction environnementale, mais aussi et surtout par rationalité économique. Il serait totalement incompréhensible que l'argent des assurés disparaisse dans les bilans de ces sociétés qui, demain, risquent de ne plus rien valoir, parce que la lutte contre le réchauffement climatique exigera que ces stocks d'hydrocarbures restent sous terre. En clair, pour le parti socialiste : plus un centime dans la promotion d'énergie fossile dès 2030 et une mobilité entièrement électrique en 2040.

Mais si je suis heureux de vous rencontrer, c'est également parce que nous devons réfléchir ensemble à quelques sujets d'importance, précisément en ce qui me concerne trois sujets qui doivent nous mobiliser : instaurer l'égalité entre hommes et femmes, réformer la fiscalité des entreprises, affirmer la place d'une Suisse active et fiable dans un monde en mutation profonde. De quoi occuper plusieurs semaines... Mais on ne m'a donné qu'un quart d'heure !

Égalité, maintenant !

Commençons donc par l'égalité. Vous l'avez vu, le PS Suisse a lancé jeudi dernier l'année féministe, avec un manifeste qui peut être résumé en trois points : « *fair pay* », « *fair-play* », respect.

Les femmes ont attendu suffisamment longtemps pour qu'à travail de valeur égale, soit versé un salaire égal. Les atermoiements de mes collègues au Conseil des États pour renforcer la loi sur l'égalité en disent long, beaucoup trop long, sur les stratégies mises en place pour priver les femmes du droit le plus élémentaire. Pour les uns, les inégalités ne sont pas prouvées. Dommage pour eux qu'elles soient statistiquement établies, presque 20 % de différence salariale, dont 7,6 % sans aucune autre explication que le genre. Pour les autres, ce n'est pas à l'État d'agir, l'initiative doit venir du privé, il faut miser sur les mesures volontaires. Rappelons juste que cela fait 37 ans que nous attendons ; 37 ans ! cela aurait dû suffire aux acteurs du privé pour prendre quelques mesures, non ? Pour d'autres encore, il faut agir, mais pas comme ça. Ces « y-a-qu'à, faut qu'on » ne sont précisément jamais d'accord avec

les mesures présentement discutées, ils en souhaiteraient d'autres, plus tard, différemment. En gros, des molles excuses pour justifier leur inaction. Ça suffit ! Le Conseil des États vient de décider — enfin — de mettre en œuvre des mesures minimales, basée sur la transparence, obtenue de haute lutte par notre conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga. C'est un premier pas. Nous devons mettre une pression sérieuse sur le Conseil national, et dire avec toutes les femmes de ce pays : basta ! l'égalité maintenant !

« *Fair pay* », donc, mais « *fair-play* » également. Les femmes, nos camarades, nos filles, nos épouses et nos mères exigent que le travail de « *care* » soit reconnu dans sa globalité, et que les hommes participent aux tâches familiales et domestiques. Nous allons d'une part de poursuivre nos efforts pour reconnaître la valeur — y compris monétaire — des tâches domestiques. Nous avons fait des progrès avec le « *splitting* » dans l'AVS, ou avec la révision du droit du divorce, qui doivent encore être confirmés. Mais, d'autres parts, nous devons permettre aux pères de consacrer davantage de temps à leur famille, aux tâches domestiques. Notre engagement pour un congé paternité doit être vu comme un signe concret de cette volonté de partage plus équitable des tâches familiales.

Respect ! La campagne planétaire autour de « #metoo » n'a pas fini de faire vaciller nos certitudes. Alors que beaucoup pensaient que nous avions laissé derrière nous les violences faites aux femmes, qu'il s'agissait avant tout d'un problème culturel ou religieux touchant certaines communautés migrantes, nous découvrons avec stupéfaction que les comportements sexistes, grossiers, violents, sont toujours massivement présents dans nos sociétés. Et ce dans tous les milieux, jusqu'au Palais fédéral visiblement. Et nous devons dire clairement que cette affaire ne concerne pas que les femmes. Elle nous concerne tous, et comme homme nous devons, nous aussi élever la voix : aucune femme ne peut être touchée sans son consentement, harcelée dans la rue ou encore importunée sur son lieu de travail.

Durant une année, nous allons mettre ces thèmes au cœur de notre politique. Pas par calcul électoral, mais par conviction. La lutte pour l'égalité ne saurait être déléguée ou reportée. Elle ne concerne pas que les femmes, qui devraient se battre pour leur salaire, pour leur intégrité, pour une meilleure répartition des tâches domestiques. Elle nous concerne tous, parce qu'elle est déterminante du type de société dans lequel nous entendons vivre. Une société où chacune — et chacun — a sa place. Une société qui ne laisse personne au bord du chemin. Une société où les unes et les autres collaborent en bonne harmonie. Ce thème de l'égalité va être un des piliers de la campagne électorale à venir. Et nous allons tous y travailler. Durant cette année féministe, et au-delà naturellement.

Un bilan intermédiaire positif de la réforme fiscale

Sans transition, passons au second thème sur lequel nous devons réfléchir, la réforme fiscale et le financement de l'AVS. Je crois savoir que beaucoup ont été surpris. D'abord parce que les discussions se sont passées au parlement, dans les commissions concernées et pas forcément dans les médias. Ni voyez pourtant pas un gouvernement de l'ombre, ni une forme de coup d'Etat muet, comme a pu l'écrire un éditeur mal inspiré de la BAZ. C'est juste le fonctionnement ordinaire de nos institutions : le Conseil fédéral fait un projet. Il l'a fait en liant allocations familiales et réforme fiscale. Le parlement amende ce projet. Ce que nous sommes en train de faire, en redimensionnant le projet fiscal à la baisse, et en y incluant des dispositions sur le financement de l'AVS, j'y reviens sous peu.

Les partis, ensuite, discutent de la suite qu'il convient d'y donner, en débattant par exemple de l'opportunité d'un référendum. Nous le ferons, selon toute probabilité, lors d'une Assemblée extraordinaire des délégués, que nous convoquerons à fin septembre. Et, si cela est nécessaire et souhaité, par le biais d'un Vote général de notre base.

Pour aujourd'hui, je me bornerai juste à donner quelques éléments de faits, et à expliquer pourquoi je considère, pour ma part, que le projet qui émane du Conseil des États mérite d'être soutenu, malgré certains points négatifs. Mais, avant d'aborder le détail, permettez-moi deux remarques préliminaires. La première : pourquoi avons-nous gagné en février dernier contre la RIE III, alors que tous nous prédisaient une cuisante défaite : parce que 60 % des votants ont considéré que :

- a) les pertes fiscales pour la Confédération et les cantons étaient trop importantes ;
- b) la réforme précédente devait être corrigée, le conseiller fédéral Merz ayant extorqué un « oui » à une très faible majorité de la population en l'induisant en erreur sur la question centrale : le montant des pertes ;
- c) la RIE III ne comportait aucune mesure sociale et ne profitait qu'aux plus aisés. Contrairement, par exemple, à ce qui a été fait dans le canton de Vaud.

C'est précisément à l'aune de ces trois critiques – pertes fiscales, compensations sociales et correction de la RIE II – que nous devons évaluer le projet issu du Conseil des États.

La deuxième remarque préliminaire : nous devons rappeler que nous exigeons, comme socialistes, la suppression des statuts spéciaux. Depuis des décennies. Ces statuts fiscaux doivent être supprimés, parce que l'OCDE le souhaite, parce que l'Union européenne le souhaite, parce que si nous ne faisons rien, nous serons à la fin de cette année sur une liste noire, avec des conséquences importantes, tant pour l'économie que pour l'emploi. Si nous le faisons, c'est aussi parce qu'il est moralement et politiquement devenu indéfendable de procéder par le biais de statuts spéciaux qui s'apparentent à une forme de « *dumping* » fiscal, qui détruisent le substrat fiscal des autres États de la planète, et qu'il était impossible pour nous de ne pas réagir rapidement.

Passons maintenant au projet dans son ensemble. Il y a trois concepts qui ont été débattus durant les derniers mois.

Il y a, premièrement, le projet du Conseil fédéral, un projet qui était contesté aussi bien par la droite que par la gauche. En effet, à droite on considérait que l'introduction d'une limite à 70 % pour l'imposition des dividendes empiéterait sur les compétences cantonales et conduirait à des difficultés d'acceptation, puisque Swiss Family Business avait déjà annoncé un référendum si cette limite du Conseil fédéral était maintenue. À gauche, les syndicats considéraient que les compensations sociales prévues par le biais des allocations familiales n'étaient pas satisfaisantes : elles n'étaient pas suffisantes en volume, elles ne concernaient pas l'ensemble de la population et elles ne concernaient pas la Suisse romande puisque, à l'exception du canton de Neuchâtel, le niveau des allocations familiales y est plus élevé que les minimums dont nous parlions. Il fallait donc craindre un échec assez rapide en votation populaire du concept initial du Conseil fédéral.

Le deuxième concept défendu, d'ailleurs de manière assez ironique aussi bien par des représentants très marqués à droite que par certains milieux très à gauche, consistait à supprimer les statuts spéciaux et à laisser les cantons régler ensuite les conséquences. L'idée peut paraître intéressante. Elle a le mérite, en tout cas, de la simplicité. Ceci dit, elle conduit à une accélération de la concurrence fiscale entre les cantons ; privés d'instruments spécifiques, ceux-ci réagiraient en baissant massivement leurs taux, aux environs de 11 %. Inacceptable dans une perspective de gauche.

Tant et si bien que nous arrivons au troisième concept et, à ce jour, je n'ai pas entendu parler d'autres concepts que ces trois-là. Celui-ci, proposé par le Conseil des États, commence

- a) par corriger les excès de la RIE II, et c'est pour nous un aspect absolument central. Il rectifie, au moins partiellement, le principe de l'apport en capital et augmente l'imposition des dividendes au niveau fédéral de 60 à 70 %, en introduisant sur le plan cantonal un plancher à 50 %. J'aurais souhaité aller au-delà, mais il faut noter que, par rapport au *statu quo*, l'introduction de ce plancher de 50 % représente un progrès et une correction très partielle – mais une correction malgré tout – de la RIE II.

- b) Nous avons ensuite un redimensionnement des pertes fiscales par rapport à la RIE III. Nous avons chiffré les pertes fiscales, dans le débat sur la réforme de l'imposition des entreprises III, à trois milliards de francs ; nous sommes aujourd'hui, pour faire simple, à deux milliards de francs pour l'ensemble des collectivités publiques avec cette réforme fiscale. Ce redimensionnement passe par la suppression de la déduction des intérêts notionnels sur le plan fédéral, ainsi que pour l'ensemble des cantons à l'exception de celui de Zurich. Il passe également par une limitation des autres instruments, notamment des « *patent boxes* » et des dépenses de recherches et de développement. Le total des baisses fiscales qu'un canton peut octroyer à une entreprise particulière a également été baissé, de manière à garantir que chacun paie une part raisonnable de l'impôt.

Il y a deux manières de juger ce compromis. On peut le comparer à nos espoirs, suite à notre victoire en votation. De ce point de vue, il faut reconnaître que, sur l'angle fiscal strict, les succès sont modestes. En particulier, je pense qu'il aurait fallu aller plus loin dans la correction de l'apport en capital. Je pense également que même si la correction de l'imposition des dividendes relève des cantons, qu'elle est liée à l'imposition du revenu et qu'elle doit être corrélée à l'imposition du bénéfice des entreprises, nous aurions pu et nous aurions dû limiter quelque peu la concurrence fiscale intercantonale en fixant un plancher à 70 %.

Il n'en reste pas moins que, si l'on compare cet aspect fiscal du projet dont nous sommes appelés à débattre, et non pas à nos espoirs, mais *statu quo*, nous avons quelques progrès substantiels : tout d'abord la suppression des statuts fiscaux, ce qui me paraît décisif ; ensuite la correction de l'apport en capital ; et enfin l'augmentation de l'imposition du dividende. En clair, sur le plan fédéral, nous avons, avec ce projet, des rentrées fiscales plus importantes, et avons mis un terme à un régime inique qui permettait à la Suisse de piller le substrat fiscal des pays en développement. Alors bien sûr, la Confédération transfère environ 1 milliard de francs aux cantons, et presque autant dans l'AVS. Ça restreint un peu sa marge de manière financière. Mais laissez-moi vous dire ceci : avec les majorités que nous avons, c'est tant mieux. Cet excédent structurel au budget fédéral était prévu pour financer l'abolition du droit de timbre (une subvention aux banques et aux assurances), pour l'achat d'avions de combat, pour des cadeaux fiscaux aux familles les plus aisées. Je pense qu'il est mieux investi en faveur de l'ensemble de la population dans l'AVS.

Et j'en arrive à la question sociale. Nous avons retenu, et c'est à mon avis un des résultats incontestables de la votation sur la RIE III que, sans compensations sociales, il n'y a pas de réforme de l'imposition des entreprises qui soit envisageable.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir si une compensation sociale par le biais de l'AVS est praticable ou pas. Premièrement, rappelons que la situation financière de l'AVS reste extrêmement précaire. En 2017, les premiers signaux d'alerte nous sont parvenus. Or, le projet dont nous débattons apporterait à l'AVS deux milliards de francs par année de manière dynamique.

D'abord, par une augmentation de la part de la Confédération aux dépenses de l'AVS, un élément qui variera donc en fonction de l'évolution des dépenses de l'AVS ; ensuite, par une augmentation des cotisations salariales de 0,3 % répartie de manière paritaire entre employeurs et employés. Enfin, par le versement de l'entier du pour cent démographique de la TVA à l'AVS, un élément qui variera aussi, mais en fonction de l'évolution des recettes de la TVA et du pour cent démographique.

L'assainissement de l'AVS est nécessaire et le débat politique sur l'AVS n'est pas clos, j'en suis bien conscient. Mais, ces deux milliards par année permettent de garantir le financement des retraites jusque vers 2024/2025. Ils mettent en échec au passage le plan de la droite patronale, qui voulait lier toute nouvelle source de financement à une augmentation de l'âge de la retraite, pour les hommes

comme pour les femmes. Bien sûr, le Conseil fédéral à majorité de droite va revenir avec ses propositions. Mais parce que nous avons réglé la question du financement pour plusieurs années, nous pouvons nous permettre de dire non sans risque pour les finances de nos retraites. De le dire clairement : pas question de baisser les rentes, pas question d'augmenter l'âge de la retraite ! Si nécessaire, nous irons au référendum pour défendre ces convictions. Et nous gagnerons. Précisément parce que nous sommes sortis du piège qui consistait à lier le financement des rentes et le niveau des prestations.

Pour que chacun ait en tête un ordre de grandeur, rappelons que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes représente 1,3 milliard de francs de recettes supplémentaires ou de dépenses non effectuées pour l'AVS.

J'ai lu avec quelque étonnement des commentaires, qui considéraient que cette réforme était assez peu sociale. À mon avis, certains n'ont rien compris au mode de financement de l'AVS. Bien sûr, nous pouvons voir qu'un tiers du financement est amené par la Confédération, un second tiers par les employeurs et le troisième tiers par les salariés. C'est certes équilibré, mais pas particulièrement social.

Mais intéressons-nous au tiers amené par les salariés – parce que c'est le cœur de cette argumentation. Il faut retenir que, sur ce tiers, vous avez l'immense majorité des cotisations AVS qui sont financées par les personnes ayant les revenus les plus élevés. Vous connaissez le mécanisme : on paie des cotisations sans limites en fonction de son revenu ; si vous avez un revenu de 10 millions de francs, vous payez des cotisations sur 10 millions. Par contre, les prestations, elles, sont limitées et sont les mêmes, ou presque, pour toutes et tous.

Cela nous conduit à une situation dans laquelle 93 % des gens touchent davantage de l'AVS que ce qu'ils ne paient. C'est-à-dire que le financement de l'AVS repose pour l'essentiel sur le 7 % les plus aisés de la population. Une adaptation des cotisations salariales conduit de fait à faire financer par le 7 % de la population des améliorations sociales ou un maintien des prestations sociales dans le cadre de l'AVS pour le 93 % de nos compatriotes. Pour le dire en francs, pour que vous passiez de la catégorie des gagnants à celle des perdants dans l'AVS, il vous faut un revenu constant de 130 000 francs par année sur l'ensemble de votre vie professionnelle. Cela concerne évidemment une infime minorité de personnes.

Donc pour moi nous avons une réforme fiscale qui profite plutôt aux classes aisées et une réforme de l'AVS qui profite clairement aux milieux populaires et aux classes moyennes. Nous avons donc sociologiquement une réforme qui est équilibrée en liant la question de l'AVS et la question fiscale.

Il n'y a donc pour moi, au final, pas de raison de jubiler, parce que le projet ne correspond pas à ce que je considérerais comme nécessaire pour mettre un terme aux abus de la concurrence fiscale auxquels nous sommes confrontés. Ce n'est pas le projet que j'aurais ou que nous aurions rédigé seuls si nous pouvions opérer hors du rapport de force politique actuel mais, au final, il s'agit d'une amélioration par rapport au *statu quo* sur le plan fiscal.

Désolé d'avoir été un peu long sur ce point, mais pour moi, il est important de vous dire pourquoi je considère que la solution trouvée représente un compromis acceptable sur le plan fiscal et une percée décisive en matière d'AVS. Mais de vous dire aussi que la lutte doit continuer sur ces questions fiscales, dans l'immédiat sur le plan cantonal, peut-être plus tard au niveau fédéral par le biais d'une initiative. C'est à voir.

Comme je vous l'ai dit, vous aurez l'occasion de vous prononcer sur ce projet fiscal, dans le respect de nos règles démocratiques, soit lors d'une Assemblée des délégué-e-s extraordinaires à fin septembre, une fois terminés les débats parlementaires, soit, au plus tard, lors du Congrès de début décembre. Je me réjouis déjà de cette discussion.

Un conseiller fédéral à la dérive

Ce qui par contre me réjouit moins, c'est la ligne politique poursuivie actuellement par notre ministre des affaires extérieures. Tous spéculent à Berne si ses déclarations sur la Palestine, sur les mesures d'accompagnement, sur l'agenda 2030 relèvent d'une stratégie ou d'un bavardage impénitent. Et jamais la célèbre citation de Michel Rocard n'a été rappelée avec plus de conviction que ces jours-ci : « Toujours préférer l'hypothèse de la connerie à celle du complot. La connerie est courante. Le complot demande un esprit rare. »

Honnêtement, dans le cas d'Ignazio Cassis, je n'en sais rien. Ce dont je suis, par contre, convaincu, c'est qu'il doit être tenu pour responsable de ses dires. Être ministre des Affaires étrangères, c'est exercer le ministère de la parole de la Suisse sur le plan international. C'est porter nos valeurs, notre identité, nos exigences. C'est être exemplaire dans le discours et dans ses actes.

Et malheureusement, après sept mois d'activité, le bilan n'a rien d'exemplaire. Le discours est souvent incohérent ; comme lorsqu'en plein massacre dans la Ghouta orientale, il ne juge pas utile d'évoquer la situation en Syrie, se bornant à louer les mérites économiques de la Suisse en ouverture de la séance plénière du comité des droits de l'Homme.

Nous ne nous reconnaissons pas dans ce discours-là. La Suisse n'est jamais aussi crédible que lorsqu'elle base sa politique sur les droits humains.

Le discours est erratique, lorsqu'Ignazio Cassis considère que l'agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens est « une part du problème plus que de la solution ». En niant le droit au retour des réfugiés palestiniens, il remet en cause la solution à deux États défendus par la communauté internationale en Palestine. En prenant fait et cause pour la droite dure israélienne, sans même juger utile d'en parler au Conseil fédéral, il remet en question notre neutralité, et quarante ans d'efforts diplomatiques de la Suisse. Micheline Calmy Rey a raison : il y a du Trump dans cette politique-là.

Nous n'admettons pas cet alignement de notre diplomatie sur la droite israélienne la plus dure.

Ses déclarations sur la politique européenne et sa volonté d'affaiblir les mesures d'accompagnement constituent probablement un summum de maladresse diplomatique et politique. Il signale à Bruxelles qu'il est prêt à céder, en pleine négociation sur l'aspect le plus central de l'accord institutionnel. Et sur le plan interne, c'est une catastrophe : les mesures d'accompagnement constituent la pierre angulaire de l'édifice bilatéral, c'est une des positions intangibles définie par le Conseil fédéral dans les discussions en cours ; et c'est le cœur du contrat social : d'accord pour les bilatérales, mais en lien avec un renforcement des droits sociaux de la population. Remettre en cause les mesures d'accompagnement, c'est remettre en cause les bilatérales. « *Punkt Schluss!* ». Que les radicaux qui, aujourd'hui au Tessin, réfléchissent à la politique européenne de notre pays soient clairement avertis : un accord institutionnel qui sacrifierait les mesures d'accompagnement, ce sera sans nous. En fait, pour être clair, ce sera contre nous.

Nous voulons un accord institutionnel qui protège les salariés.

Discours incohérent et contradictoire, maladresses diplomatiques, errements politiques, mais ce n'est pas suffisant. Le summum du cynisme a été atteint cette semaine, avec la décision du Conseil fédéral, sur proposition d'Ignazio Cassis et de Johann Schneider-Ammann, d'autoriser les exportations d'armes vers les pays en guerre. Un peu comme lors de son discours au Conseil des droits de l'Homme, Monsieur Cassis semble considérer que les affaires de ses amis marchands d'armes sont plus importantes que les vies des civils, en Syrie ou au Yémen ; qu'il serait légitimé à inverser la hiérarchie des normes et des valeurs de ce pays, comme si la défense et la promotion des droits humains devaient céder le pas aux intérêts économiques à court terme.

Nous nous opposerons, par tous les moyens, à ces exportations d'armes.

Les choses vont si mal au DFAE sous l'égide de notre nouveau ministre que l'on n'est presque pas surpris d'entendre qu'il a retoqué le rapport de la Suisse dans la mise en œuvre des objectifs de développement de l'agenda 2030. Ces objectifs, rappel utile, ont été adoptés — à l'unanimité — par l'Assemblée générale des Nations Unies, et la Suisse, sous la conduite de Micheline Calmy-Rey et de Didier Burkhalter, a beaucoup œuvré à leur adoption. Selon ce que rapportent les médias, leur successeur considérerait qu'il s'agit d'un « charabia socialisant ». Oui, vous avez bien entendu. Pour Monsieur Cassis, les 17 objectifs que s'est fixés la communauté internationale ne sont rien de plus qu'un charabia partisan. Et il aurait le droit, au nom de sa vision libérale, comme il aime à le rappeler, de les remettre en question.

À mon tour donc lui rappeler que le libéralisme implique la responsabilité. Qu'il n'y a rien de libéral à placer les intérêts des marchands d'armes avant ceux des victimes des guerres civiles. Qu'il n'est pas libéral de battre en brèche les efforts de notre pays pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés lui-même dans le cadre de l'agenda 2030 ! Que je ne suis pas sûr que les pères fondateurs de son parti trouvent très orthodoxe le sabotage en règle des accords bilatéraux par une remise en question des mesures d'accompagnement. Et qu'en matière de politique intérieure, la Constitution libérale de 1848 lui impose de respecter la collégialité au sein du Conseil fédéral, pas de pépier à tout va. Un Conseil qui serait bien inspiré de recadrer sérieusement notre ministre des affaires étrangères, qui a réussi en quelques semaines à remettre en question la neutralité de notre pays dans le conflit au Moyen-Orient, à saboter les efforts de la Suisse pour renforcer les accords bilatéraux, à entamer notre crédibilité sur la scène onusienne et à faire primer les intérêts économiques sur les droits humains.

Triste bilan, auquel il nous revient de nous opposer avec la dernière énergie. Notre pays n'a jamais été aussi fort, y compris économiquement, que lorsqu'il a misé sur les droits humains, sur son rôle de médiateur entre les puissances globales ou régionales, sur le développement du droit international plutôt que sur la force brute. Nous allons devoir le rappeler durant les mois à venir avec toute la vigueur nécessaire.

Camarades,

Comme beaucoup ici, j'aime la lutte politique, les passions qu'elle génère, le choc des convictions qui se heurtent, la force des arguments qui claquent. J'aime cette fraternité qui nous unit dans nos combats communs. J'aime aussi nos débats internes, lorsque nous réfléchissons ensemble aux meilleures options pour faire progresser les valeurs que nous partageons.

Je me réjouis donc des mois à venir. Nous allons renforcer notre combat pour l'égalité, en mettant cette année féministe au cœur de notre action politique. Nous allons défendre nos retraites et faire un pas vers davantage de justice fiscale, par la suppression des statuts spéciaux accordés aux multinationales. Et nous allons devoir nous mobiliser pour réinventer une politique extérieure basée sur les droits humains, sur la recherche de solutions équilibrées, sur la coopération internationale. Je compte sur vous dans ces combats à venir, et me réjouis de les mener à vos côtés.